

RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.14/25

Modification importante de la démographie, quels sont les impacts et risques possibles ?

Monsieur Dominique Baettig, UDC

La question écrite porte sur la population suisse issue de l'immigration, les travailleurs frontaliers et les problèmes qui en découlent selon un article du *Blick* du 20 octobre 2025. En Suisse, la politique d'immigration est organisée par la Confédération et appliquée par les cantons. L'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) en vigueur depuis le 1^{er} juin 2002 entre la Suisse et l'Union européenne facilite les conditions de séjour et de travail des citoyens de l'Union européenne (UE) en Suisse. Les personnes membres de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de Libre échange (AELE) peuvent obtenir un permis d'établissement à condition de disposer d'un permis de travail. Pour les ressortissants d'états tiers, les conditions sont limitées selon la qualification et la profession du requérant. Les travailleurs frontaliers doivent eux obtenir une autorisation frontalière basée sur un contrat de travail et une pièce d'identité.

Les villes et communes suisses disposent de prérogatives limitées en matière d'immigration. En revanche, les villes jouent un rôle central dans l'intégration de ces populations afin de garantir la cohésion sociale. Elles comptent en effet une part importante d'habitant-e-s issu-e-s de l'immigration. Delémont ne fait pas exception.

Les problèmes soulevés par l'auteur de la question écrite et ceux de l'article de journal mentionné plus haut concernent certes l'ensemble du pays mais davantage les grandes régions urbaines. Il s'agit de nuancer ces constats sans nier que la croissance démographique et l'intégration des immigrants représentent des défis pour les autorités.

Au cours de ces dernières années, elle s'explique avant tout par la bonne santé de l'économie et la création d'emplois qui ne peut être absorbée par la seule population suisse. Cette croissance est essentiellement due à l'immigration qui compense la faible natalité et répond aux besoins de main d'œuvre de l'économie. Le Conseil communal voit également des avantages et des opportunités à cette tendance démographique. Sans la force de travail des étrangers et des frontaliers, de nombreux services (hôpital, EMS, restauration, etc..) et d'entreprises de la place ne seraient plus à même de fonctionner correctement.

Renforcer le dynamisme démographique de la ville fait partie du programme de législature 2023-2027. Delémont dispose des infrastructures et des logements en suffisance pour accueillir plusieurs milliers d'habitants supplémentaires, dont une partie provenant de l'immigration.

Cela étant précisé, le Conseil communal répond comme suit aux questions suivantes :

Comment le Conseil communal évalue-t-il la situation à Delémont et les probables problèmes futurs ?

Comme dans les autres villes du pays, l'accroissement de la population (+ 226 entre 2020 et 2025) est dû essentiellement aux personnes de nationalité étrangère. La part des ressortissants étrangers à Delémont est en augmentation (29,2 % en 2020 contre 31.4% en 2025). L'accroissement de la population de la ville est dû à celle des étrangers (+349 entre 2020 et 2025) alors que le nombre de ressortissants suisses diminue (-123 sur 5 ans). Les personnes de nationalité française sont celles qui ont connu la plus forte augmentation (+172 en 5 ans). Une part importante provient des réfugiés (Afghanistan, Erythrée et Syrie, +179 en 5 ans). Durant la même période, le nombre de ressortissants italiens, espagnols et portugais a sensiblement reculé (-178) en raison principalement de retour au pays des personnes arrivées à l'âge de la retraite. L'intégration de personnes provenant d'autres continents peut s'avérer plus difficile que celle des premières vagues d'immigration de l'Europe latine dans les années 1960-70 en raison principalement de la culture et de la langue.

Y a-t-il un plan d'anticipation en cas de crise ?

Non. Si des problèmes peuvent se poser, il n'y pas d'indicateurs objectifs annonciateurs d'une crise. Comme l'indique le *Blick*, l'intégration des personnes issues de l'immigration et les adaptations induites au sein de la société suisse s'effectuent sans heurts depuis de nombreuses années ; il est probable que cela se poursuive ainsi et que le comportement pragmatique de la population suisse permette d'éviter toute éventuelle crise.

Le phénomène des frontaliers a-t-il déjà transformé le développement de la Ville ?

L'augmentation du nombre de frontaliers travaillant à Delémont est avérée. Leur nombre est passé de 823 en 2010, puis à 1'464 en 2015, 1'828 en 2020 et à 2'711 fin 2024. Comme indiqué plus haut, cette main d'œuvre est indispensable à la bonne marche de l'économie locale et contribue à sa prospérité. Hormis une augmentation proportionnelle du nombre de pendulaires et les ralentissements routiers lorsqu'ils arrivent et quittent leur travail, on ne constate pas d'impact influant sur le développement de Delémont. L'accueil de frontaliers à Delémont fait partie des objectifs démographiques. Il y a cependant un seuil de revenu au-dessous duquel il est économiquement plus avantageux pour un frontalier de rester établi en France.

La cohésion sociale s'effrite-t-elle, avec quels signaux d'alarme ?

Même si aucune étude approfondie n'a été réalisée, il faut probablement admettre que les liens sociaux au sein de la population delémontaine, considérée globalement, sont fragilisés par l'arrivée de nouveaux habitants provenant de l'immigration. Cela s'est par exemple vérifié lors des récents ateliers organisés dans le cadre de la politique enfance-jeunesse où un décalage et des besoins différents ont été mis en évidence. Néanmoins, les services communaux et les différents acteurs régionaux concernés par cette problématique tentent systématiquement de trouver les outils et d'adapter leurs actions afin de réduire autant que possible les problèmes d'intégration, le développement du communautarisme, l'exclusion, etc.. Au contraire, on essaye d'associer ces personnes dans les différentes démarches politiques, associatives et culturelles et de convertir ces différences en éléments positifs et formateurs.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 9 décembre 2025